

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

334th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 4 March 1975

President: Mr Mark CLINTON

Minister for Agriculture of Ireland

Netherlands:

Mr A.P.L.M.M. VAN DER STEE Minister for Agriculture and
Fisheries

United Kingdom:

Mr Frederick PEART Minister for Agriculture,
Fisheries and Food

Commission:

Mr Pierre LARDINOIS Member

o

o

o

SUGAR

- Situation as regards cane production in the French Overseas Departments

The Council held a brief exchange of views on the problems of sugar cane production in the French Overseas Departments. The Council will discuss these questions again as soon as the Commission has made appropriate proposals.

o

o

o

- Export charge

The Council adopted, in the official languages of the Communities, a Regulation amending Regulation No 3185/74 introducing an export charge on the sugar content of certain goods covered by Regulation No 1059/69. The new Regulation rectifies a material error concerning the trigger threshold for the measure and contains a list specifying the goods to which Regulation No 3185/74 applies.

FRUIT AND VEGETABLES

The Council took note of an oral report on the three following proposals for Regulations being examined by the Special Committee on Agriculture:

- establishing a system of production aids for tinned pineapple processed from fresh pineapples
- concerning the system of trade with third countries in processed fruit and vegetable products
- laying down detailed rules for applying protective measures in the same market.

The Council stressed the importance it attached to a satisfactory solution of the problems raised in the various aspects of these proposals and instructed the Special Committee on Agriculture to resume work on the matter with all dispatch so that the Council could take the necessary decisions at its next meeting, scheduled for 28 and 29 April 1975.

WHEAT MARKET

The Council took note of a statement by the Commission on the wheat market situation, particularly in the Benelux countries setting out the measures proposed to remedy possible disruptions.

STOCKTAKING OF THE COTTON AGRICULTURAL POLICY

The Council held a preliminary exchange of views on the appraisal of the common agricultural policy submitted by the Commission.

It agreed to consult the European Parliament and the Economic and Social Committee on the subject, and to instruct the Special Committee on Agriculture and the Permanent Representatives Committee to study the matter in preparation for a full discussion at ministerial level.

FISHERIES

The Council held a general discussion of the problems in the fisheries sector. In view of the recent deterioration in the situation, the Council asked the Commission to study both the immediate economic difficulties and the structural problems in this sector and to submit appropriate proposals without delay.

MOUNTAIN AND HILL FARMING

The Council agreed that it was unable at this juncture formally to adopt the Directive on mountain and hill farming and farming in certain less-favoured areas and the Directives concerning the Community list of the agricultural areas concerned.

The Council reached agreement in principle on these texts at its last meeting on 10 to 13 February. However, it agreed then to return at the present meeting to the question of the definitive rate of EAGGF financing of the compensatory payments provided for in the Directive.

The Council agreed to adopt the texts on mountain and hill farming at its next meeting, on the understanding that the proportion of Community financing could be further discussed in the meantime.

BEEF AND VEAL

The Council discussed an oral report by the Commission on the beef and veal market situation and the measures which might be required.

The Council adopted, in the official languages of the Communities, - the Regulations

- fixing the production aid for dehydrated fodder for the 1975/76 marketing year;
- fixing the target prices and the basic intervention prices for oilseeds for the 1975/76 marketing year;
- fixing the norm price for soya seeds for the 1975/76 marketing year;
- fixing cereal prices for the 1975/76 marketing year;
- amending Regulation No 120/67/EEC on the common organization of the market in cereals;
- amending Regulation (EEC) No 1127/74 fixing, for the 1974/75 marketing year, the monthly price increases for cereals, wheat and rye flour and wheat groats and meal;
- fixing for the 1975/76 marketing year the intervention price for paddy rice;
- fixing for the 1975/76 marketing year the target price for husked rice;
- amending Regulation No 359/67/EEC on the common organization of the market in rice;
- amending the Annex to Regulation (EEC) No 2358/71 on the common organization of the market in the seeds sector;
- fixing for the 1975/76 marketing year the amounts of aid in the seeds sector;

- fixing the amount of aid for flax and hemp for the 1975/76 marketing year;
- fixing the amount of aid for cotton seeds for the 1975/76 marketing year;
- fixing the amount of aid in respect of silkworms for the 1975/76 rearing year;
- fixing the norm and intervention prices and the reference quality for leaf tobacco for the 1975 harvest;
- fixing the derived intervention prices and reference qualities for packaged tobacco for the 1975 harvest;
- fixing for the 1975 harvest the amounts of the subsidy granted to buyers of leaf tobacco;
- fixing for the 1975/76 sugar year derived intervention prices, intervention prices for raw beet sugar, minimum beet prices, threshold prices and the maximum amount of the production levy;
- fixing sugar prices and the standard quality of beet for the 1975/76 sugar year;
- fixing in respect of hops the amount of the aid to producers for the 1973 harvest;
- fixing the guide prices for wine for the period from 16 December 1975 to 15 December 1976;
- amending Regulation (EEC) No 1599/71 laying down additional conditions with which imported wines for direct human consumption have to comply;
- amending Regulation (EEC) No 1876/74 concerning the addition of alcohol to products in the wine sector;
- amending Regulation (EEC) No 816/70 as regards the definition of alcohol-muted grape must in particular and Chapter 22 of the Common Customs Tariff;

- amending Regulation (EEC) No 948/70 defining certain products falling within headings Nos 20.07, 22.04 and 22.05 of the Common Customs Tariff originating in non-member countries;
 - fixing the basic price and standard quality of pig carcasses for the period from 1 August 1975 to 31 October 1976;
 - amending Regulation (EEC) No 950/68 on the Common Customs Tariff as regards the exchange rate to be applied in respect of the tariff classification of certain cheeses;
 - fixing the production target price for olive oil for the 1975/76 marketing year;
 - the Directive amending, for the third time, Council Directive 73/241/EEC on the approximation of the laws of the Member States relating to cocoa and chocolate products intended for human consumption.
-

Bruxelles, le 3 mars 1975.

VP/je

remis au télex à :

~~SECRET~~

Note BIO (75) 78 aux Bureaux Nationaux
C.C. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

PRÉPARATION CONSEIL AGRICOLE

Après les longues sessions que les Ministres de l'Agriculture ont consacrées ces derniers mois aux prix agricoles, la réunion de demain sera relativement simple. A l'ordre du jour de cette réunion qui commencera demain matin à 10 heures figurent l'agriculture de montagne, la viande bovine, les fruits et légumes, le sucre, les céréales et la pêche.

Bilan agricole : M. Lardinois présentera formellement le texte au Conseil qui, probablement, se limitera à un premier tour de table.

Viande bovine : Les ministres discuteront de la situation dans ce secteur et il n'est pas exclu que M. Lardinois présente une proposition visant à assouplir le régime d'importation. Actuellement, toute importation en dehors des quantités consolidées au GATT est interdite mais M. Lardinois a récemment annoncé qu'une certaine quantité pourrait à nouveau être admise à condition qu'une même quantité soit exportée (voir BIO (75) 58). Le Danemark pourrait soulever le problème des risques de distorsions de concurrence créées par l'application des aides directes décidées dans le paquet des prix 1975/76. Il semble que le Danemark voudrait appliquer les mêmes aides que celles prévues pour la France (voir BIO (75) 46 suite 3)

Agriculture de montagne : Les ministres devront fixer le pourcentage de la participation financière du FEOGA. Dans une première proposition, la Commission avait proposé 50 % ce qui a provoqué une forte résistance de la part de la délégation allemande qui ne voulait pas aller au delà des 25 %. Même un compromis de 30 % proposé par la Commission n'a pu être adopté par la République Fédérale. Faute d'accord les ministres lors de leur dernière session, ont confirmé que le pourcentage minimum devait être de 25 % mais que la fixation du pourcentage exact ferait l'objet d'une nouvelle discussion au Conseil qui aura lieu demain.

Fruits et légumes : Il s'agit d'un vieux dossier concernant des importations de conserves de fruits et légumes en provenance des pays tiers. Déjà en juin 1973 le Conseil des ministres s'était mis d'accord sur l'approche globale à suivre dans ce secteur, c'est-à-dire sur la libéralisation des importations avec exceptions pour certains produits sensibles (tomates pelées, jus de tomates, jus d'agrumes, conserves de pêches) pour lesquels des prix minima devront être respectés à l'importation. Il semble que l'Italie et la France ont émis des doutes sur ce régime communautaire et voudraient continuer pendant 3 à 5 ans le régime d'importations applicable actuellement sur le plan national prévoyant une production plus forte.

Céréales : La Belgique évoquera probablement la situation sur ses marchés des céréales caractérisés par des prix assez bas. Elle réclamera sans doute des mesures d'intervention spéciales.

Pêche : Le Danemark voudra obtenir des mesures pour venir en aide aux pêcheurs qui dans toute la Communauté souffrent d'une chute des prix. Une possibilité pourrait être d'accorder une prime au stockage privé.

Pour le sucre enfin, certains points techniques concernant la taxe à l'exportation doivent être réglés; les ministres parleront également des aides aux producteurs de sucre dans les départements français d'Outre-Mer.

(à suivre)

Ambros
p.d. 
B. OLIVI

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles....., le 4 mars 1975.....
VDP/kg

GRUPE DU PORTE-PAROLE

" PRIORITE P - 1 "

Remis au télex à : 16.10

Note BIO (75) 78 (suite 1) aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des D.G. I et X

CONSEIL AGRICOLE

SUCRE

La réunion des Ministres de l'Agriculture a commencé par une discussion sur le sucre de canne produit dans les départements français d'Outre-Mer.

La France a demandé une aide financée au moins partiellement par le FEOGA pour compenser les difficultés que les producteurs de ce sucre éprouveraient suite aux augmentations des coûts de production (énergie, fret) et pour redresser l'équilibre entre les DOM et les pays ACP qui serait, selon la délégation française, perturbé en faveur des derniers. M. Lardinois a répondu que pour une série de raisons, les garanties dont bénéficient les DOM sont plus avantageuses que celles obtenues par les ACP, de sorte qu'une aide payée par le FEOGA ne pourrait avoir sa sympathie. Au maximum on pourrait penser, selon M. Lardinois, à l'octroi d'une aide nationale, strictement limitée quant à son niveau et sa durée, telle que l'applique pour l'instant l'Italie. Le dossier a été renvoyé à la prochaine session du 21 et 22 avril.

Toujours au sujet du sucre, plusieurs Ministres (Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Danemark) ont demandé que la taxe à l'exportation appliquée aux produits contenant une certaine quantité de sucre (20 UC/100 kilos de sucre incorporé), soit diminuée pour tenir compte de la baisse des prix mondiaux. M. Lardinois s'est déclaré opposé à une telle réduction étant donné que la situation sur le marché communautaire du sucre reste précaire. En effet, il serait paradoxale que la Communauté subventionne ses importations et ne fasse rien pour empêcher que le sucre ne "s'enfuie" vers le marché mondial.

CONSERVES DE FRUITS ET LEGUMES

Ce dossier a de nouveau été renvoyé. Il s'agit de l'application d'un compromis réalisé déjà au mois de juin 1973, libéralisant les importations de ces produits. Sur la base de ce compromis la Commission avait commencé, et dans plusieurs cas complété, les négociations avec des pays exportateurs, notamment dans le bassin méditerranéen. Pour cette raison, M. Lardinois a déclaré que la demande française et italienne visant l'exclusion de plusieurs produits du régime communautaire (ce qui signifie un recul par rapport au compromis) est inacceptable. De cette façon on enleverait la base même aux accords commerciaux ce qui ne manquerait pas d'avoir des répercussions graves dans nos relations avec les pays concernés. M. Lardinois a insisté que la préparation du dossier pour le prochain Conseil se fasse de manière sérieuse pour que le prochain Conseil puisse statuer. Autrement, la Commission devrait saisir les Ministres des Affaires Etrangères.

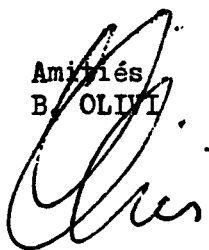
MARCHE DU BLE TENDRE

Le Ministre belge, Lavens, a attiré l'attention sur les bas prix qui caractérisent actuellement le marché belge des céréales. Soutenu par les Pays-Bas, il a demandé que la Communauté proussive une politique d'exportation active et procède, si aucune autre solution ne se présente, à la dénaturation des céréales en stock. M. Lardinois et Ertl ont vivement déconseillé une opération de dénaturation en vue des répercussions politiques négatives qu'elle pourrait avoir. Ils ont demandé que la Communauté fasse un bilan des stocks, des prévisions du marché international, des obligations d'aide alimentaire, etc. Si après cet inventaire des mesures paraissaient toujours nécessaires, il conviendrait de penser d'abord aux aides au stockage privé (intervention B). M. Lardinois a rappelé que les stock mondiaux sont très limités et que par conséquent une certaine réserve dans la Communauté reste souhaitable, d'autant plus que la Communauté doit encore réaliser ./.

des actions d'aide alimentaire portant sur 1,5 Million de tonnes.

Le Bangladesh serait intéressé à l'achat de 250 à 300.00 tonnes de blé communautaire. En outre, ce pays a demandé une aide alimentaire de 300.000 tonnes de blé dont 178.000 tonnes ont déjà été accordés (100.000 tonnes aide communautaire, 78.000 tonnes aide nationale). 50.000 tonnes pourraient encore suivre en tant que aide communautaire et M. Lardinois a demandé que les Etats Membres complètent la quantité par une aide nationale de 72.000 tonnes. Les frais de transport pour la quantité totale de 300.000 tonnes pourrait, selon M. Lardinois, être financés par la Communauté.

Amiñés
B. OLIVI



COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 5 mars 1975.

VDP/je

Remis au télex à : 9630

"PRIORITE P-1"

Note BIO (75) 78 (suite 2) aux Bureaux Nationaux (FIN)
c.c. aux Membres du Groupe et à MM. les Directeurs Généraux des DG I et X

CONSEIL AGRICOLE

Pêche

Le Danemark et la France ont demandé des mesures communautaires pour soutenir le marché de la pêche qui pour l'instant connaît des moments difficiles dans tous les pays membres (offre abondante, prix bas). Si le Danemark s'est limité à souhaiter des aides au stockage et à la congélation, la France, elle, s'est prononcée en faveur d'une révision du règlement de base comportant une augmentation des prix de soutien, une amélioration des moyens de stockage ainsi qu'un contrôle plus rigide des importations en provenance des pays tiers. La Commission, appuyée par plusieurs délégations, a estimé qu'il n'était pas désirable de procéder à des modifications fondamentales dans une situation qui, probablement, sera de très courte durée. Si la difficulté devait persister, la Commission pourrait examiner la possibilité d'accorder des aides au stockage. A son avis, une extension de l'interdiction d'importer (applicable en France jusqu'au 17 mars au thon et au merlu en provenance des pays tiers) ne manquerait pas d'avoir des répercussions négatives sur la scène internationale: cette extension est donc à éviter. Les problèmes auxquels le secteur de la pêche est confronté doivent être considérés dans un cadre plus large comprenant notamment les problèmes de restructuration et les discussions en cours au niveau international (par exemple Conférences sur le Droit de la Mer). Pour cette raison, la Commission soumettra bientôt au Conseil un rapport d'ensemble traitant aussi de l'aspect structurel de l'industrie de la pêche. Entretemps, les demandes danoises et françaises seront étudiées en vue d'une discussion au prochain Conseil, les 21 et 22 avril.

Bilan de la PAC

Comme prévu, les ministres n'ont eu qu'un premier tour de table, la plupart n'ayant pas eu l'occasion d'étudier le document. Les réactions sont donc restées assez superficielles mais en général assez positives. A noter toutefois que la délégation anglaise a accueilli le bilan avec un certain enthousiasme ! Le document a été soumis aux différentes institutions : Parlement Européen, Comité Economique et Social, etc. M. Lardinois s'est prononcé pour un grand débat public au Parlement Européen tandis que certains ministres souhaitaient qu'une ou même plusieurs sessions du Conseil soient exclusivement consacrées au bilan.

Agriculture de montagne

Aucun progrès n'a été fait sur le pourcentage de participation financière du FEOGA (proposition Commission : 50 %, limite allemande : 25 %, compromis : 30 %). Le dossier sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil agricole mais il n'est pas exclu qu'une délégation, probablement l'Italie, évoque le problème au Conseil Européen à Dublin les 10 et 11 mars.

Viande bovine

M. Lardinois a informé les ministres du système "EXIM" qui pourrait assouplir l'interdiction d'importation. Dans ce système des importations de l'ordre de 100.000 tonnes seraient autorisées pour le reste de l'année 1975 à condition, toutefois, que les importateurs exportent préalablement une même quantité de viande bovine communautaire. La France, l'Italie et l'Irlande n'ont pas témoigné beaucoup de sympathie pour cette reprise très prudente des importations, mais la décision est de la compétence de la Commission qui devra maintenant statuer.

Amitiés,
B. OLIVI *Olivi*

